



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt
de l'acte au SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie

MONITEUR BELGE
MOD 0.5

02-06-2016

DE L'UNION STAATSBLAD



16079912

Vu le 12/5/2016

SERVAIS Yolande
Attaché

Réservé au SPF

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0408.853.317

Dénomination

(en entier) : **Union Professionnelle de Comptabilité du Hainaut Occidental**

Forme juridique : Union professionnelle

Objet de l'acte : **Composition du comité de direction à la date du 26 février 2016**

Le comité de direction élu par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois ans se compose de messieurs ::

Deboever Bernard
De Handschutter Pascal
Devos Guy
De Vriendt Patrick
Fant Anthony
Manssens Willy
Patheet Jean Claude
Van Genneken Hubert
Vannieuwenhuyse Bernard
Wattecampes Frédéric
Wattecampes Jean
Wyseur Maurice.

A dater du 26 février 2016, le comité de direction délègue la gestion journalière de l'Union au comité exécutif composé de messieurs :

De Handschutter Pascal, Président
Wyseur Maurice, Vice-président
Fant Anthony, Secrétaire
Vannieuwenhuyse Bernard, Trésorier
Wattecampes Jean, Secrétaire adjoint
Wattecampes Frédéric, Bibliothécaire.

Les personnes compétentes habilitées à représenter l'Union Professionnelle de Comptabilité du Hainaut Occidental envers des tiers suivent :

De Handschutter Pascal, Président
Wyseur Maurice, Vice-Président
Fant Anthony, Secrétaire
Vannieuwenhuyse Bernard, Trésorier

Sur la dernière page du Volet B indiquer : Au recto : Nom(s) de la (des) personne(s) compétente(s) habilitée(s) à représenter l'union professionnelle envers des tiers

Au verso : Nom et signature